

**DECISION DU PRESIDENT**

**PORTANT CRÉATION DE QUATORZE VACATIONS DANS LE CADRE DE LA SAISON ARTISTIQUE DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MARCEL DADI À CRÉTEIL**

Le Président,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

**VU** la délibération du conseil de territoire n° CT2016.7/098-1 du 6 juillet 2016 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'activité culturelle du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir souhaite proposer des manifestations aux usagers du réseau des médiathèques ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recourir à des intervenants extérieurs pour l'organisation de ces manifestations ;

**CONSIDERANT** qu'à cet égard, il convient de créer des vacances ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** Quatorze vacances sont créées pour l'intervention de régisseurs et musicien extérieur dans le cadre de manifestations au conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil en janvier et février 2020 conformément au tableau ci-annexé.

| Informations sur l'accusé de réception |  |
|--|--|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                    |
| le                                     | 10/01/20                                 |
| Accusé réception le                    | 10/01/20                                 |
| Numéro de l'acte                       | DC2020/031                               |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20200101-lmc115524A-AU-1-1 |

**ARTICLE 2 :** Copie de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val de Marne
- Madame la comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 9 janvier 2020.

Le Président,



Signé  
Laurent CATHALA

| Informations sur l'accusé de réception |  |
|--|--|
| Envoyé à                               | Préfecture de Créteil                    |
| le                                     | 10/01/20                                 |
| Accusé réception le                    | 10/01/20                                 |
| Numéro de l'acte                       | DC2020/031                               |
| Identifiant télétransmission           | 094-200058006-20200101-lmc115524A-AU-1-1 |